



Les Eglises : de la fondation de l'Etat à nos jours

La royauté chrétienne hongroise fondée par (saint) Etienne I dans le Bassin des Carpates en 1000 apr. J.-C. confinait à la chrétienté occidentale, romaine ou latine, ainsi qu'à celle orientale, byzantine ou grecque. Dans l'Etat hongrois créé avant le Grand Schisme, séparation de la chrétienté occidentale et orientale, la mission latine et la mission grecque étaient donc présentes conjointement et ont commencé à développer l'Eglise. Saint Etienne vivant à la frontière de l'Est et de l'Ouest a demandé une couronne royale au Pape de Rome qui lui a été accordée. En envoyant la couronne, le Pape Sylvestre II et l'empereur germano-romain Otton III ont accueilli le jeune Etat hongrois dans la „Respublica Christiana”, chrétienté occidentale latine. La hiérarchie ecclésiastique développée – avec l'archevêque d'Esztergom en tête – est devenue partie intégrante de l'Eglise catholique universelle.

Grâce à son pouvoir reçu du pape, le roi Etienne a organisé l'Eglise catholique de Hongrie parallèlement à l'Etat. Il avait comme aide principale les religieux de l'ordre Saint Benoît dont le premier monastère a été construit sur le mont Saint Martin, actuellement Pannonhalma. Ce sont les bénédictins qui ont appris le labourage aux Hongrois christianisés et qui leur ont permis de s'adapter à la société et à l'économie féodales européennes, en ayant propagé la culture et la vie chrétiennes.

Saint Etienne a alors créé dix évêchés appartenant à deux métropoles, provinces archiépiscopales. Le roi a offert des domaines énormes à l'Eglise, les évêques prébendés étaient les acteurs les plus importants du pouvoir de l'Etat médiéval. C'est l'archevêque d'Esztergom en fonction qui avait le pouvoir de couronner le roi de la Hongrie à Székesfehérvár, ville du sacre ancestrales. L'archevêque d'Esztergom, en tant que primat de Hongrie, régnait sur l'Eglise du pays et était

également le chancelier du roi et le dignitaire le plus élevé de l'Etat après le souverain.

La royauté hongroise médiévale, le plus grand empire de la région, appartenait aux « grandes puissances » de l'Europe. L'Eglise hongroise forte a aidé le pays à garder son indépendance face à l'Empire d'Allemagne et de Rome et aussi de Byzance, mais elle n'est pas devenue vassale du pape. Nos rois issus de la maison d'Árpád et de maisons mixtes ont



Benczúr Gyula: *Vajk megkeresztelése (részlet)*

continué à développer et à enrichir non seulement l'Etat mais aussi l'Eglise. Après les bénédictins, ils ont établi de nouveaux ordres religieux dans le pays : les cisterciens, l'ordre des prémontrés, ensuite les ordres mendiants se sont rapidement répandus, tout d'abord celui de saint François et puis celui des dominicains. L'ordre religieux médiéval le plus populaire était celui de saint Paul, fondé par les Hongrois qui est devenu l'ordre des ermites, ordre religieux bien répandu déployant des activités de pastorat, d'enseignement et d'éducation.

L'Eglise hongroise médiévale maintenait de bonnes relations avec Rome, centre de l'Eglise universelle et avec le pontificat. Les intellectuels étaient les clercs. L'Eglise était la propagatrice et le support de la culture matérielle et en même temps le gardien de l'ordre de l'Etat et de la société. La force de la chrétienté hongroise est marquée par le fait que la Hongrie médiévale et son Eglise ont donné de nombreux saints au monde.

A partir du XV^e siècle, l'Etat hongrois chrétien menait une guerre d'autodéfense contre les conquérants ottomans et turcs. Les évêques en tête de l'Eglise catholique hongroise ont aussi participé comme soldats aux guerres menées contre l'Islam « païen » et après la défaite catastrophique essuyée en 1526 à Mohács et ayant entraîné l'échec de l'Etat hongrois médiéval, une grande partie d'entre eux a perdu la vie.

Après la défaite de Mohács, le pays s'est scindé en trois parties : la Hongrie Royale tombée aux mains de la maison Habsbourg catholique, la Principauté de Transylvanie qui était formellement vassale de la Turquie mais pratiquement autonome, et la conquête turque nommée domination. L'effondrement de l'empire hongrois médiéval est survenu simultanément au déploiement et à la propagation rapide de la Réformation dans le bassin des Carpates. A la suite de la Réforme, la grande majorité des habitants du pays est devenue d'abord luthérienne (évangéliste), ensuite calviniste (réformée). Dans la Royauté Hongroise se situant au Nord-Ouest du pays c'est l'Eglise catholique qui restait religion

d'Etat : la liberté religieuse des habitants de religion protestante a été limitée, malgré les résultats obtenus lors de leurs luttes successives pour la liberté, ils ne pouvaient vivre qu'en tant que confession tolérée. Les protestants n'étaient pas égaux avec les catholiques, non seulement du point de vue religieux, mais aussi politique ; de nombreuses fonctions leur étaient refusées en raison de leur religion.



A pannonhalmi bencés apátság a magyar kultúra egyik bölcsője

Néanmoins, dans la Principauté de Transylvanie le progrès a pris une autre direction. La plupart des princes appartenait à la confession protestante et leur règne était en général illustré par la tolérance religieuse. L'assemblée nationale tenue à Torda en 1557 était la première en Europe à créer une loi sur la liberté religieuse, conformément à laquelle les quatre religions admises (recepta religio) – luthérienne, calviniste, unitarienne ou antitrinitaire et catholique – pouvaient vivre librement, reconnues par l'Etat et en bénéficiant de l'égalité des droits. Le statut « religion admise » signifiait que ces Eglises avaient créé leur collectivité indépendante de l'Etat, et avaient formé leur autonomie réglementant non seulement leur structure organisationnelle mais aussi leur vie matérielle, scolaire et culturelle.

La réglementation des cultes de

Transylvanie a aussi donné un résultat unique : elle a permis à l'évêché de Transylvanie de créer l'autonomie catholique inconnue pour l'Eglise universelle qui fonctionnait avec succès sous le nom du Statut Catholique Romain de Transylvanie jusqu'au milieu du XX^e siècle. Cependant, la liberté religieuse ne concernait pas chacun des habitants de la Transylvanie non plus. Les habitants de nationalité

roumaine dont le nombre augmentait sans cesse, appartenaient à l'Eglise grecque orthodoxe d'Orient considérée seulement comme tolérée aussi bien que celle des israélites peu nombreux.

Parallèlement au refoulement des Turcs, au XVII^e siècle, en Hongrie s'est déployée la contre-réforme ou la « réforme catholique ». C'est l'ordre des Jésuites fleurissant dans la région des rois Habsbourg qui servait de base à celle-ci, le clergé régulier cultivé et combatif de cet ordre a reconquis avec succès l'élite du pouvoir et de la politique, ensuite les masses des habitants aussi. La plus grande figure du catholicisme baroque était Péter Pázmány, cardinal, auparavant jésuite, archevêque d'Esztergom. A la fin du siècle, la majorité absolue des habitants du pays était déjà à nouveau catholique et c'est l'Eglise catholique qui bénéficiait des

privileges issus de son statut d'Eglise d'Etat.

Au XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle, au cours de l'absolutisme éclairé, dans l'Empire Habsbourg et en Hongrie aussi, l'Etat exerçait un contrôle presque total sur les Eglises. Ce régime s'est déployé pendant le règne de Marie-Thérèse (1740-1780) et de Joseph II (1780-1790). Joseph II voulait intégrer la Hongrie à l'empire centralisé dont le moyen était, outre la germanisation, la suppression des privilèges féodaux des Hongrois. En faisant un pas vers la modernisation, il a réformé la situation des juifs en leur assurant un office religieux libre. Néanmoins, il a interdit à plusieurs ordres religieux et maisons conventuelles de fonctionner, il a réuni leurs biens en une fondation servant aux buts religieux et scolaires. L'Edit de tolérance émis par le roi en 1781 assurait la libre pratique de la religion des protestants et des orthodoxes – ils pouvaient librement construire des églises et avoir des prêtres – et il a aussi permis aux non-catholiques d'accéder à n'importe quelle fonction d'Etat.

C'est la révolution bourgeoise de 1848 qui a apporté un changement de qualité dans les relations entre l'Etat et les Eglises. La réglementation effectuée en esprit libéral a permis de déployer d'une manière considérable la liberté religieuse et d'assurer l'égalité des droits entre les confessions, dans le cadre de l'Etat de droit bourgeois. Entre autres, c'est l'article de loi 1848:XX qui s'occupait des questions des religions et des Eglises. La loi a supprimé la qualité d'Eglise d'Etat de l'Eglise catholique et elle a prévu l'égalité totale sans discrimination et la réciprocité entre les confessions légalement admises (confession catholique avec liturgie latine, grecque et arménienne, confessions réformée, évangéliste, unitarienne et orthodoxe ou grecque d'Orient). Cela signifiait qu'entre ces confessions et Eglises le « passage » est devenu libre et que leurs fidèles disposaient de droits civils et politiques égaux.

Avec la codification en 1849 de l'égalité



M. S. mester Vizitáció című képe a középkori magyar művészet kiemelkedő alkotása

totale en droit des israélites, la révolution de 1848 a décidément posé les bases du système des relations entre l'Eglise et l'Etat civil, bien qu'à cause de la défaite de la guerre d'indépendance on n'ait pas eu le temps d'appliquer la loi.

Au cours du néo-absolutisme (1849-1867) suivant la chute de la guerre d'indépendance en 1849, l'égalité créée des droits religieux n'a pas été menacée. Dans la stabilisation de l'unité de l'empire, l'Empereur François-Joseph s'appuyait tout d'abord sur l'aide de l'Eglise catholique et du clergé. Lors du gouvernement réglementaire, les Eglises nationales des minorités nationales de Hongrie ont reçu différents privilèges. De ce fait, Vienne a honoré leur activité contre la guerre d'indépendance hongroise.

Néanmoins, à partir du milieu des années 1860, l'Empire Autrichien est

tombé en crise et il dépendait de l'aide de la partie hongroise de l'empire. Grâce au résultat d'un compromis diversifié, la pacification, l'entente austro-hongroise de 1867, la formation d'un Etat dualiste à deux centres et la Monarchie austro-hongroise ont été créées et dans le Royaume Hongrois – en Hongrie historique – étant Etat-partenaire de celle-ci, l'unité territoriale du pays s'est formée. Selon les données du recensement fait en 1900, à la rencontre de deux siècles, la majorité absolue de la population du pays a été constituée par l'ethnie hongroise pendant que l'autre partie de la population se composait des nations roumaine, allemande, slovaque, ruthène, serbe et croate. En ce qui concerne la répartition religieuse de la population, exactement 60 % de celle-ci étaient catholiques, 14,5 % réformés, 13 % orthodoxes ou grecques

d'Orient, 7,5 % évangélistes, 5 % israélites et le reste se répartissait entre les unitariens et d'autres petites confessions chrétiennes (selon la langue usuelle : sectes).

La Hongrie de l'époque était la formation d'Etat multinationale de la région qui était accompagnée de la diversité des confessions.

La religion, l'appartenance à l'Eglise nationale jouaient un rôle déterminant dans la transformation en nations des minorités nationales vivant en Hongrie

tolérante, c'est-à-dire libérale parce que la liberté religieuse et les conditions du fonctionnement libre des confessions ont été assurées bien que l'Etat et les Eglises n'aient pas encore été totalement séparés. Les luttes de la politique ecclésiastique de la fin du siècle ont visé à déstabiliser les positions de l'Eglise catholique ayant gardé de nombreux privilèges et prérogatives. Au cours des années 1894 et 1895, on a légiféré sur le mariage civil obligatoire, sur l'inscription au registre de

et de suivre n'importe quelle foi ou religion et ... peut l'exprimer et la pratiquer physiquement. Personne ne peut être empêché de pratiquer une cérémonie religieuse qui n'est pas contraire à la loi ou à la moralité publique, ou obligé à faire une activité religieuse ne correspondant pas à sa religion. » Le §2 de la loi ayant codifié la liberté religieuse conformément à l'esprit de l'époque a affirmé que « la capacité à exercer les droits civils et politiques était absolument indépendante de la confession ». L'égalité devant l'Etat et l'égalité des droits civils ont été assurées par le §3 selon lequel : « personne ne peut être déchargé, par sa religion ou par les règles de son Eglise, de l'exécution des obligations légales. » Le §5 de la loi sur la religion a aussi permis d'abandonner une confession sans en adopter une autre, c'est-à-dire, il a légalisé l'état sans confession.

La création en Hongrie du système coordonné à trois phases des confessions était une « solution intermédiaire » entre la suppression de l'Eglise d'Etat et le manque de séparation. Etant donné que la Hongrie n'a jamais signé de concordat, le Saint-Siège a assuré cette coordination par d'autres moyens diplomatiques, par l'accréditation du nonce apostolique et avec l'aide de l'ambassadeur de la Monarchie, ensuite de la Hongrie, accrédité au Saint-Siège.

Le système à trois phases des confessions signifiait qu'à la première catégorie appartenaient les « confessions admises » bénéficiant du soutien de l'Etat et des possibilités du fonctionnement absolument libre et autonome. C'étaient les Eglises catholique, réformée, évangéliste, unitarienne, chrétienne orthodoxe et depuis 1895 la confession israélite. Les prélats des « confessions admises » étaient membres, à titre d'office, de l'archi-monastère, deuxième chambre de la législation. A la deuxième catégorie appartenaient les confessions reconnues par l'Etat qui pouvaient fonctionner aussi librement que celles admises mais elles n'étaient pas en mesure, à titre d'office, de demander un soutien d'Etat. A l'époque, en Hongrie il n'en existait que deux : la confession baptiste et la religion islamique.



avant 1918. Alors qu'elles ne disposaient pas d'autonomie politique ni territoriale, la garantie principale de leur autonomie culturelle était la collectivité de leur Eglise nationale pouvant garder la langue et la culture nationales non seulement dans l'activité de la vie religieuse mais elle pouvait aussi maintenir des écoles, œuvres et associations pour les minorités nationales. On peut dire que ces peuples sont devenus nations au sein de l'Eglise. Cela concerne aussi les juifs à double identité vivant dans le pays, qui pouvaient s'émanciper et s'intégrer à la société hongroise en gardant leur religion israélite même après être devenus Hongrois.

Parallèlement au développement capitaliste rapide et à la civilisation, on a créé de nombreuses normes juridiques réglementant les relations entre l'Etat et les Eglises au niveau européen, conformément aux exigences de l'ère moderne.

La politique ecclésiastique du dualisme (1867-1918) peut être définie comme

l'état civil et sur la religion des enfants issus des mariages mixtes. Le mariage civil obligatoire et l'inscription au registre de l'état civil ayant remplacé 4 ou 5 sortes de droits matrimoniaux qui étaient en vigueur jusque-là, avaient pour but de renforcer la sécurité du droit civil. Les enfants nés dans les mariages mixtes ont suivi la religion de leurs parents selon leur sexe. (Les fils ont suivi celle du père, les filles celle de la mère.) L'émancipation totale des juifs s'est effectuée grâce à la transformation de la confession israélite en religion « admise » et à l'égalité en droit avec les confessions chrétiennes. Tout cela a aussi permis de conclure librement des mariages mixtes juifs chrétiens.

L'article de loi 1895:XLIII sur la libre pratique de la religion avait une importance déterminante à long terme, les principes de base de celui-ci se rencontrent aussi dans la constitution actuelle de la République Hongroise. Selon les législateurs de l'époque « chacun est libre d'admettre

A la troisième catégorie appartenait les confessions non reconnues ou non tolérées par l'Etat qui pouvaient fonctionner conformément au droit d'association et de réunion en vigueur. Leur fonctionnement n'était interdit que s'il était contraire à la loi en application. (Par exemple : à celle sur le service militaire obligatoire, à cause du refus du maniement d'armes.)

Lors du dernier recensement du dualisme, en 1910, le nombre des membres de certaines confessions était le suivant :

Catholique	12 913 646
Orthodoxe (grecque d'Orient)	2 987 163
Réformée	2 621 329
Évangéliste	1 340 143
Israélite	932 458
Autres (unitariens, autres)	91 748
Total de la population (sans Croatie)	20 886 487

A la suite du traité de Trianon, la répartition nationale et religieuse de la population de la Hongrie a radicalement changé. Après Trianon, il est resté un quart

du territoire du pays et un tiers de la population. Après le traité de paix, un tiers de la population de nationalité hongroise, 3,5 millions d'habitants sont devenus citoyens des Etats successeurs. On peut dire que le pays est devenu homogène du point de vue de la nationalité, en plus des Hongrois, les Allemands ne représentaient que 6 ou 7 %. Presque la totalité des masses des minorités nationales – celles des Roumains, des Slovaques, des Serbes et des Croates – s'est retrouvée dans les nouveaux Etats nationaux et dans le Royaume Hongrois de l'époque de Trianon il n'en est resté qu'un fragment comptant quelques dix milles personnes. Le changement radical de la composition nationale de la population a entraîné la modification des proportions des confessions. En 1920, 66 % de la population étaient catholiques, 21 % réformés, 6 % évangélistes, 5,9 % israélites. Le taux des orthodoxes a diminué à 0,6 % et à cause de la séparation des unitariens hongrois de Transylvanie, le nombre des membres de cette confession est aussi devenu marginal.

Après ces changements, l'Eglise catholique s'est quantitativement enrichie et ce sont les réformés qui se sont renforcés parmi les protestants. Dans l'élite du pouvoir, parmi les intellectuels le taux des protestants a augmenté – le chef d'Etat, lui-même, le gouvernement Miklós Horthy était de religion réformée – néanmoins, dans la vie publique, le rôle de l'Eglise catholique s'est renforcée grâce à la nouvelle efflorescence des ordres religieux, tout d'abord. Cette tendance a été soutenue par la relation diplomatique du plus haut niveau établie en 1920 entre le Royaume Hongrois et le Saint-Siège Apostolique : le pape a envoyé un nonce à Budapest tandis que l'Etat hongrois était représenté par un ambassadeur au Vatican. A l'époque nommée renaissance catholique, les relations entre l'Etat et les Eglises sont devenues plus étroites que dans le régime dualiste libéral. L'Etat a partagé plusieurs tâches – l'instruction publique, les soins sociaux et d'autres domaines – avec les Eglises ou il les a confiées aux institutions de celles-ci.

La structure canonique créée à la fin du XIX^e siècle ne s'est pas essentiellement modifiée du point de vue du droit, sous le régime de Horthy non plus. Néanmoins, dans la politique ecclésiastique pratique et dans les relations entre l'Etat et l'Eglise il est évident que l'Etat ancien libéral a été remplacé par un régime fondamentalement conservateur autocratique, identifiant soi-même chrétien-national sous lequel le rôle des Eglises chrétiennes, tout d'abord celui de la catholique, s'est revalorisée. L'entrelacement « du trône et de l'autel » est à nouveau devenu plus étroit. En comparaison, la situation de la confession israélite est devenue plus compliquée. Bien que l'activité religieuse de la confession n'ait pas été limitée, à cause de la pression de l'opinion publique antisémite se renforçant, la loi sur la réglementation de l'inscription aux universités, admise en 1920, a déjà prévu « numerus clausus », c'est-à-dire un taux fermé de 6 %, pour les israélites. En ce faisant, l'égalité des droits des citoyens a été bafouée et les libertés fondamentales



Ökumenikus szertartás a budapesti Szent István Bazilikában
Bölcskei Gusztáv, a református, Erdő Péter a római katolikus
és Szabik Imre, az evangélikus egyház vezetőjének részvételével

d'un groupe de citoyens appartenant à une confession concrète, notamment israélite, ont été limitées. (Il est vrai que cette restriction a été supprimée en 1928.)

Ce sont les lois créées à partir de 1938 nommées « lois sur les juifs » qui ont prescrit la privation collective des droits des citoyens de confession israélite. Les restrictions et les privations des droits ont entraîné la marginalisation des juifs dans les domaines économiques, sociaux, culturels et existentiels, elles ont ensuite menacé leur vie en mettant au premier plan les aspects raciaux qui concernaient aussi les convertis. Cela a été réalisé par l'obligation du service du travail et par les déportations et le génocide commencés au cours des années de la guerre.

A la suite de la privation des droits politiques des juifs, ceux-ci ont aussi été limités dans le domaine de la religion. En 1942, une loi a été créée sur la suppression du statut juridique admis de la confession israélite et sur la déclaration de celle-ci « confession reconnue ». Ces privations et restrictions ont enfin entraîné l'extermination de la majorité des juifs hongrois lors de l'holocauste de 1944.

Sous le régime de Horthy, la situation des confessions, des sectes s'est aussi aggravée. Le fonctionnement de certaines d'entre elles – par exemple : nazaréens, témoins de Jéhovah – a été considéré comme destructif et en invoquant la loi sur la défense nationale créée en 1939, on a interdit le fonctionnement de la majorité de celles-ci, dangereuses pour la vie de l'Etat et pour la guerre. En 1944, une partie des membres des « sectes » a été aussi déportée.

Les Eglises sont devenues et sont restées un des moyens les plus importants de la survie, de l'assurance des droits minoritaires et de la conservation de l'identité des Hongrois vivant dans les pays voisins, comme auparavant pour les minorités nationales de Hongrie. La force cohésive des Hongrois vivant sur des terrains continus ou dispersés a été représentée par leurs Eglises, prêtres, pasteurs qui les ont aidés non seulement à pratiquer la religion de leurs ancêtres ma-



A Debreceni Református Nagytemplom a magyar történelem több fontos eseményének is helyszíne volt

is aussi à conserver et à exercer leur culture nationale. Dans l'église, on pouvait prier, écouter des homélies et des prédications, chanter des psaumes en hongrois et dans la collectivité ecclésiastique, on pouvait communiquer en langue maternelle. L'autonomie des Eglises, les différentes associations fonctionnant sur la base de la morale religieuse offraient un refuge aux minorités.

L'époque suivant l'année 1945 peut être divisée en plusieurs étapes du point de vue de l'histoire ecclésiastique. A partir de la fin de la guerre jusqu'à la dictature à système de parti unique, on peut observer des réformes démocratiques visant le repositionnement des Eglises, ainsi que les efforts antireligieux et anticléricaux faits tout d'abord par la gauche communiste et sociale-démocrate, tendant déjà à la transformation soviétique. La réforme

foncière de 1945 et ensuite les sécularisations ont vraiment créé l'égalité économique entre les Eglises en les dépossédant uniformément de leurs bases matérielles. Celles-ci ont été remplacées par le soutien d'Etat issu du budget et par les dons des fidèles. Celui-là dépendait des conditions politiques, ceux-ci de la situation financière et de la capacité à donner des fidèles.

Le traité de paix de Paris conclu en 1947 a rétabli les frontières de 1937, c'est-à-dire celles de Trianon, ce qui a entraîné la restauration des fonctions des unités de l'administration ecclésiastique. L'article de loi 1947:XXIII portait sur la situation de droit public des Eglises, il a supprimé le système à trois phases des confessions. Il a annulé le statut juridique des « confessions admises » et leurs privilèges correspondants, il a également supprimé le



A csarodai református templom

statut juridique des « confessions tolérées ». En revanche, on a pris note de l'existence de deux sortes de confessions : la confession reconnue par l'Etat et celle non reconnue par l'Etat. La loi a prévu une égalité en droit entre les confessions reconnues.

L'exemple, le plus flagrant des actions contre les Eglises a été la suppression en été 1946 des associations et des mouvements basés sur la morale religieuse. L'Eglise catholique a aussi dénoncé l'interruption des relations diplomatiques avec le Saint-Siège (le nonce a été expulsé de Budapest début avril 1945). Les hommes éminents de l'époque précédente ont été évincés de la tête des Eglises protestantes et à leurs places on a élu ceux collaborant avec le nouveau régime. Néanmoins, les prélats catholiques ne dépendaient que du Saint-Siège, ainsi leur

opposition s'est avérée plus efficace. József Mindszenty, cardinal, prince primat, étant à la tête de l'Eglise catholique hongroise depuis automne 1945, menait une lutte intrépide pour la liberté de son Eglise et pour la conservation de ses droits. En été 1948, à la suite de la création du monopole scolaire de l'Etat, les positions des Eglises, prises dans l'instruction publique ont été liquidées et en même temps, le patrimoine culturel national de plusieurs siècles, accumulé dans les écoles ayant un passé riche, des ordres catholiques et des Eglises protestantes a été détruit. Dans l'instruction publique, ce n'était pas la neutralité idéologique ou le pluralisme qui s'est réalisé mais l'éviction de l'ordre de valeurs national, incriminée par les Eglises à juste titre. Cela concerne aussi l'introduction de l'instruction religieuse facultative dans les

écoles au lieu de celle obligatoire à partir de l'automne 1949, mais l'option, le choix libre ne pouvaient pas se réaliser parce que le but du pouvoir étant devenu totalitaire était de supprimer l'instruction religieuse et l'enseignement du catéchisme de l'instruction publique.

Au printemps 1945, l'action administrative contre les hommes ecclésiastiques déclarés réactionnaires a commencé. En 1945, on a appelé en justice le premier évêque, Zoltán Túróczy qui était à la tête de la province ecclésiastique évangéliste de Tisza. Ensuite, on a agi contre les hommes ecclésiastiques ayant assumé un rôle politique sous le régime Horthy, contre les prêtres, religieux, pasteurs ayant dirigé les mouvements de la jeunesse. Les chefs éminents des Eglises protestantes, comme Sándor Raffay évêque évangéliste et László Ravasz évêque réformé, président du concile et du convent ont « volontairement » démissionné. En automne 1948, Lajos Ordass, évêque évangéliste ne désirant pas démissionner a été appelé en justice sous un prétexte fallacieux et condamné à deux ans de prison.

En automne 1948, les représentants des Eglises protestantes et des confessions israélites ont été obligés par des moyens administratifs de conclure des conventions pour une durée de 20 ans assurant la subordination et le contrôle de celles-ci par l'Etat ainsi que la transformation de leur collectivité en collectivité formelle. Il n'était pas possible de conclure une telle convention avec l'Eglise catholique à cause de ses règles, seul le Saint-Siège en avait le droit. La mise au pas de l'Eglise catholique a été obtenue par la force et par la manipulation politique. Le cardinal Mindszenty a été arrêté à la Noël 1948 et il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité suite à un procès truqué à grand spectacle en février 1949. Son éviction a été suivie par une série de procès truqués contre les hommes ecclésiastiques catholiques et protestants, « grâce » auxquels les stalles ecclésiastiques importantes sont devenues vides, « l'assemblée des fidèles est restée sans pasteur ».

Quelle était la force représentée par les Eglises considérées par la dictature d'Etat-parti comme ennemies principales? La répartition religieuse de la population du pays lors du premier recensement après la deuxième guerre mondiale, début 1949 était la suivante :

Catholiques	6 488 782
Réformés	2 014 707
Evangélistes	482 152
Israélites	133 862
Autres et sans confession	49 286
Total de la population	9 204 799

Le nombre des catholiques et des réformés continuaient à s'accroître alors que celui des évangélistes et des israélites diminuait. La raison du nombre décroissant d'évangélistes était la rélegation dans d'autres pays d'une partie importante de la population allemande et slovaque ainsi que le transfert de population. Quant aux israélites, leur diminution était due à l'holocauste.

La constitution de la République Populaire Hongroise a été annoncée le 20 août 1949, elle a institué la séparation de l'Etat et des Eglises ainsi que la déclaration de la religion affaire personnelle : « *Pour assurer la liberté de conscience, la République Populaire Hongroise sépare l'Eglise de l'Etat.* » Ce faisant, la séparation en Hongrie s'est aussi réalisée notamment sous forme anticléricale et antireligieuse.

Sous le « régime socialiste » de 1949 à 1989, dans la situation des Eglises et dans la politique religieuse on peut aussi observer des césures internes, néanmoins cette politique peut être considérée comme homogène dans laquelle l'Etat-parti aspirait au monopole idéologique ce qui a entraîné les actions contre la religion et l'idéologie religieuse, la répression des Eglises, supports de ces dernières, ensuite leur collaboration avec le pouvoir sur la voie conduisant au « dépérissement ».

La politique religieuse de Mátyás Rákosi ayant envisagé la suppression et la disparition des Eglises dans un délai d'une vingtaine d'années, représentait la persécution déclarée de l'Eglise et de la religion. L'objectif prioritaire de l'Etat-parti était tout d'abord de réduire à sa

merci l'Eglise catholique s'appuyant sur une foule de plusieurs millions de fidèles et sur une base internationale. Pour ce faire, en 1950, on a organisé le mouvement cléricale catholique pour la paix en vue

ministériels dans les aulais épiscopales, qui contrôlaient sur place le fonctionnement des ordinaires. Les prélats ayant échappé à la prison étaient en résidence surveillée ou sous l'observation sévère du Bureau de la



képalá

d'opposer le bas clergé au corps épiscopal « réactionnaire ». La manipulation politique entraînant le risque du schisme a été accompagnée de l'annulation des ordres religieux. Le retrait du permis de fonctionnement d'environ 2500 religieux et de 9000 religieuses – d'abord leur internement, ensuite leur dispersion – a paralysé la partie la plus dynamique de l'Eglise.

A la suite des nouveaux dépérissements, le corps épiscopal a accepté par nécessité l'accord avec le gouvernement ce qui signifiait le contrôle total de l'Eglise exercé par l'Etat. Le gouvernement a nommé des gestionnaires d'affaires de culte pour l'administration des départements et il a envoyé des commissaires

Sûreté de l'Etat. On a construit le réseau étendu des indicateurs qui rédigeaient des rapports réguliers sur les homélies et prédications tenues dans les églises mais de temps en temps aussi sur ce qui était murmuré dans le confessionnal.

Le régime de Rákosi n'a autorisé le fonctionnement que de quatre ordres religieux (bénédictins, piaristes, franciscains, et sœurs scolaires pauvres) dans chacun des deux lycées qui leur ont été retournés. Les Eglises protestantes ont été petit à petit obligées d'abandonner leurs écoles secondaires restantes, c'est le seul lycée fonctionnant au sein du collège réformé de Debrecen qui a survécu à la dictature. L'Eglise catholique hongroise a été hermétiquement séparée de l'Eglise

universelle, de Rome. Les Eglises protestantes ont aussi du interrompre – provisoirement – leurs relations avec leurs centres internationaux. C'est le Bureau d'Etat des Affaires du Culte établi par l'article de loi 1951:I qui servait d'organe exécutif administratif de la politique religieuse de la dictature de l'Etat-parti. Sous le régime socialiste, la répartition territoriale de l'administration ecclésiastique a été aussi réorganisée.

Lors de la révolution de 1956, le cardinal Mindszenty a été mis en liberté, il a ensuite reçu un refuge à l'ambassade des Etats Unis à Budapest où il demeura jusqu'en 1971. Le régime de Kádár en cours de formation tyrannisait les chefs d'Eglise, les pasteurs et les fidèles par des moyens de répression drastique au cours des premières années. Un grand nombre des hommes ecclésiastiques a été interné et dépouillé de sa fonction. On a intenté les procès truqués en série – qui se déroulaient plutôt en secret – tout d'abord contre les religieux et puis contre ceux qui ne voulaient pas renoncer à l'instruction religieuse de la jeunesse dans des conditions illégales.

De nombreuses règles juridiques correspondantes à l'époque socialiste, surtout ses décrets-lois, et les dispositions du Bureau d'Etat des Affaires du Culte visaient à ne pas seulement dépouiller les Eglises de leur rôle public mais aussi à assurer la réalisation et le service des intérêts du pouvoir en intervenant dans l'organisation ou le fonctionnement de celles-ci.

Au milieu des années 1960, quand le régime Kádár se sentait déjà assez stable, en bénéficiant aussi des possibilités offertes par la détente internationale, il a commencé à faire la différence entre la lutte contre l'idéologie religieuse et les possibilités de coexister ensuite de collaborer avec les Eglises et les fidèles. La rançon d'un fonctionnement plus libre des Eglises était la coopération plus étroite avec le pouvoir, le soutien de « l'édification du socialisme », la légitimité de celle-ci. L'étape de ce processus, ayant eu une grande résonance internationale, était

l'accord partiel conclu entre la République Populaire Hongroise et le Saint-Siège apostolique en automne 1964. Bien que le document ait été déclaré top secret pour une durée de 99 ans, l'essentiel en a été quand même divulgué : l'Etat hongrois renonçait à nommer les prélats ce qui a été reconnu droit exclusif du pape. Cependant, le Saint-Siège s'est engagé à ne nommer personne évêque sans l'approbation préalable de Budapest. Pratiquement, cela signifiait que le Bureau d'Etat des Affaires du Culte disposait d'un droit de veto. En 1971, le cardinal Mindszenty – conformément à un nouvel accord – a pu quitter le pays pour l'Ouest, mais en 1974, le pape l'a dépouillé de son siège archiepiscopal d'Esztergom. Après le décès du cardinal Mindszenty, en 1976, le Pape Paul VI a nommé un nouvel archevêque d'Esztergom qui suivait déjà le chemin de la collaboration avec le pouvoir, c'était la « politique des petits pas ».

Dans la deuxième moitié des années 1970 et au cours de la décennie 1980, lors des années de « la dictature douce », les petits pas ont produit une impression – au niveau national et international aussi – que la politique ecclésiastique du régime Kádár pouvait servir de modèle aux Eglises existant dans les pays socialistes. Dans cet esprit, plusieurs dignitaires de l'Eglise protestante et de l'Eglise catholique ont rendu visite à la Hongrie ; les centres mondiaux des Eglises et Vatican aussi ont considéré comme partenaire le Bureau d'Etat des Affaires du Culte et Imre Miklós, secrétaire d'Etat, président de celui-ci. L'étape qui avait fait grand bruit autour de cette « détente de la politique ecclésiastique » était l'audience de János Kádár, chef du parti communiste, faite au Pape Paul VI en 1977.

Néanmoins, pour déployer la liberté religieuse et assurer la liberté de fonctionnement des Eglises, il était nécessaire de réaliser un changement de régime.

Dans la République Hongroise, démocratie bourgeoise parlementaire constitutionnelle multipartite, la séparation consécutive de l'Etat et des Eglises, l'élargissement de leurs collectivités, la

libre pratique de la religion et la liberté totale du fonctionnement des Eglises ont pu se réaliser et se sont vraiment réalisés. Dans le processus de changement de régime, la relation entre l'Etat et les Eglises a été réglée conformément à l'esprit de l'époque, sur la base des principes de la neutralité religieuse de l'Etat, de la séparation de l'Etat et des Eglises, et de la liberté religieuse considérée comme droit personnel. Pour obtenir tout cela, il a fallu réaliser deux missions parallèlement : démolir les barrières juridiques existant à l'époque de l'Etat-parti et construire le nouveau régime juridique assurant la liberté religieuse dans le cadre du système institutionnel de la démocratie, créer ses institutions administratives et politiques, ainsi que les conditions matérielles assurant une chance égale au fonctionnement des Eglises. Les premières dispositions ont abrogé les règles juridiques limitant le fonctionnement des Eglises. Par son décret-loi 1989: 14 pris le 30 juin 1989, le Présidium a liquidé le Bureau d'Etat des Affaires du Culte sans successeur légitime. La coordination des missions d'Etat liées aux Eglises appartenait d'abord au Ministère de la Culture, ensuite elle dépendait du bureau établi au sein du cabinet du Premier ministre, et géré par un secrétaire d'Etat adjoint. En été 1989, la censure des imprimés et des livres ecclésiastiques a été supprimée. Le mouvement clérical catholique pour la paix, ayant déjà cessé d'exister, a été liquidé formellement aussi.

Le 23 octobre 1989, la République a été proclamée et sa constitution a été annoncée. La constitution de la république a codifié les relations entre l'Etat et les Eglises en tant que conditions fondamentales de la liberté de la pensée, de la conscience et de la religion, en proclamant que les Eglises fonctionnent indépendamment de l'Etat. Cette séparation n'est pas anticléricale et antireligieuse puisque la liberté religieuse totale ne signifie pas seulement la séparation de l'Etat et de l'Eglise mais aussi la reconnaissance que les Eglises et l'Etat doivent collaborer sur

la base d'une responsabilité commune, dans l'intérêt public de la société.

C'est l'article de loi 1990: IV adopté encore par le dernier parlement de l'Etat-parti le 4 janvier 1990 et toujours en vigueur qui représentait les libertés liées à la religion, ainsi que la base juridique des relations entre l'Etat et les Eglises. La séparation conséquente de l'Etat et des Eglises a permis la neutralité idéologique de l'Etat ce qui ne signifie pas toutefois de l'indifférence. L'Etat doit assurer les conditions de la réalisation de la liberté religieuse et la défense de celle-ci.

Ensuite, au printemps 1990, les accords conclus en 1948 et en 1950 ont été mutuellement dénoncés et l'accord partiel conclu avec le Saint-Siège Apostolique en 1964 a été abrogé par consentement mutuel. L'abrogation signifiait que l'Etat Hongrois avait renoncé à son droit d'approbation préalable au remplissage des stalles dépendant du Saint-Siège.

Les permis de fonctionnement ont été restitués aux ordres religieux dispersés en 1950, et grâce à la suppression du monopole scolaire de l'Etat, les Eglises pouvaient à nouveau continuer leur travail éducatif et pédagogique dans les établissements et dans les écoles redemandés par elles. La plupart des établissements scolaires est maintenue par l'Eglise catholique. En 2003, il existait 55 écoles maternelles, 96 écoles primaires, 55 lycées, 22 écoles professionnelles et 51 collèges catholiques. Les séminaires diocésains et les écoles supérieures théologiques, les noviciats des plus grands ordres religieux, 10 établissements d'enseignement supérieur au total, ont été réouverts. L'Université Catholique Péter Pázmány a été fondée avec trois facultés : faculté de théologie, faculté des lettres et faculté de droit. L'Eglise réformée dispose de 18 écoles maternelles, 43 écoles primaires, 23 écoles secondaires et 24 collèges. Les académies théologiques de Sárospatak et de Pápa ont recommencé leur activité éducative et en 1993 à Budapest, on a établi l'Université Réformée Gáspár Károli. Bien que dans

une moindre mesure, les autres Eglises et confessions plus importantes ont aussi créé leur réseau scolaire y compris les écoles normales d'instituteurs. L'Université Théologique Evangéliste a commencé son fonctionnement. L'Ecole Nationale de Formation Rabbique pouvait fonctionner continuellement mais maintenant elle a été complétée de départements non-théologiques aussi et ainsi l'Université Juive s'est formée.

La nouvelle loi sur les affaires du culte a beaucoup facilité la reconnaissance des Eglises et des confessions par l'Etat, leur transformation et fonctionnement. Selon la réglementation toujours en vigueur, 100 personnes physiques de la même confession peuvent fonder une Eglise qui doit être enregistrée au tribunal pour qu'elle puisse devenir personne morale. Cette réglementation absolument libérale n'exige pas la description et la présentation des doctrines, ne demande pas de paroisse ou de communauté fonctionnant et elle ne s'intéresse pas aux règles de fonctionnement non plus. Ainsi, une Eglise peut être pratiquement constituée de 100 personnes qui ne s'organisent pas sur la base des principes de la religion ou des dogmes. Le nombre des Eglises, confessions et organisations dites communautés religieuses enregistrées était de 37 en 1991, de 77 en 1997 et de 136 déjà en 2002.

Après les premières élections libres de 1990, le gouvernement dirigé par József Antall a complètement rétabli, par l'une de ses premières décisions, les relations diplomatiques entre la République Hongroise et le Saint-Siège Apostolique. Entre le 16 et 20 août 1991, le Pape Jean-Paul II a rendu visite à la Hongrie. Son pèlerinage a renforcé la foi de millions de fidèles catholiques et en même temps il représentait un encouragement et la reconnaissance du travail des dirigeants de la République Hongroise, fait dans l'intérêt du déploiement des libertés démocratiques. Début septembre 1996, à l'occasion du Mille Centenaire, 1100^{ème} anniversaire de l'arrivée des Magyars en Hongrie, le Pape Jean-Paul II a de

nouveau rendu visite à l'Eglise hongroise, au Monastère bénédictin ancestral de Pannonhalma. Les visites du pape ont souligné les relations millénaires et l'union des Hongrois et des Européens.

Durant une décennie et demie après le changement de régime, dans la politique ecclésiastique la question du financement des Eglises causait la plus grande partie des conflits parce que, après les décennies de l'Etat-parti, il manquait les conditions institutionnelles, matérielles et financières de l'activité ecclésiastique et de la pratique de la religion. Etant donné que les Eglises ne disposaient pas de biens, les ressources du fonctionnement étaient issues de « recettes propres », des dons et des services de fidèles d'une part et du soutien de l'Etat dans le cadre défini par le budget d'autre part (sous le titre « aide au fonctionnement des établissements pédagogiques, éducatifs, sociaux, hospitaliers, sportifs et pour la protection des enfants et de la jeunesse des Eglises ainsi qu'à d'autres activités de celles-ci »). Lors du dédommagement, les Eglises pouvaient redemander et reprendre les biens immobiliers ayant été utilisés à des fins



A budapesti zsinagóga épülete

ecclésiastiques, scolaires, sociales et culturelles avant 1948. (Le délai de restitution de ces biens est l'année 2011.) Les Eglises n'ont pas pu récupérer leurs propriétés foncières et de compensation de celles-ci non plus.

Puisque la restitution des biens immobiliers redemandés se passait et se passe toujours plus lentement que prévu, il a fallu trouver une autre solution. C'est l'Eglise catholique majoritaire qui était la première à conclure un accord dans ce domaine. En juin 1997, au Vatican, on a signé l'accord sur le financement de l'activité de service public et de vie religieuse de l'Eglise catholique de Hongrie, qui a été aussi confirmé par le parlement en 1999. En peu de temps, des accords identiques ont été conclus avec les Eglises protestantes aussi. Conformément à ces accords, la valeur des biens immobiliers réclamés de bon droit a été transformée en ressource d'une rente annuelle.

L'article de loi 1996 : CXXVI a fait un progrès remarquable dans le domaine du financement des Eglises en permettant aux citoyens, à partir de l'année fiscale

1997, de virer 1 % de leur impôt sur le revenu personnel au compte de l'Eglise ou de la confession enregistrée, indiquée dans la déclaration d'impôt. En 2003, les offres fiscales faites à l'Eglise catholique, par exactement 400 mille personnes, se sont montées à 1,8 milliards de Forints, celles provenant de 122 mille personnes en faveur de l'Eglise réformée se montaient à 600 millions de Forints. Pour l'Eglise évangéliste, ce montant issu de 36 mille contribuables était de 200 millions de Forints et en ce qui concerne la confession israélite ces offres faites par 7 mille personnes se sont élevées à 67 millions de Forints.

Les établissements scolaires rétablis ou nouvellement créés à partir de 1989, faisant partie de l'instruction publique, obtiennent une aide d'Etat normative équivalente à celle des écoles non-ecclésiastiques. Mais les établissements d'enseignement supérieur et les universités théologiques des Eglises reçoivent aussi une aide d'Etat. (Après le changement de régime, les différentes facultés théologiques précédentes ne se sont pas intégrées aux universités d'Etat

mais en s'appuyant sur celles-ci on a organisé les universités maintenues par les Eglises, n'existant pas jusque-là en Hongrie.) Les règles juridiques ont confirmé la nature facultative de l'instruction religieuse scolaire, et d'ores et déjà la participation est une question de libre choix.

La libre pratique de la religion est assurée par l'Etat aux cas particuliers et dans des situations inhabituelles. Ainsi, chacun peut pratiquer sa religion en fonction de sa confession dans les hôpitaux, dans les résidences pour personnes âgées et dans les établissements pénitentiaires. Le service pastoral militaire a été réorganisé au sein de l'armée hongroise. On a établi l'Evêché Catholique Militaire, l'Evêché Protestante Militaire et le Rabbinate Militaire de l'Armée Hongroise.

Les premières années suivant le changement de régime, le nombre de ceux qui pratiquaient librement leur religion a considérablement augmenté. Selon des enquêtes sociologiques représentatives, environ un tiers de la société, 33 à 36 % de la population, est religieux d'une façon « s'adaptant à l'Eglise ». Approximativement la moitié se compose de fidèles tenant obligatoirement à l'instruction de l'Eglise et allant régulièrement à l'église. L'autre tiers de la population est religieux « à sa façon », ils disent appartenir à une certaine confession, ils vont à l'église occasionnellement. Et enfin, le troisième tiers de la population est sans religion, sans confession ce qui ne signifie pas forcément une idéologie matérialiste, athée consciente.

En Hongrie d'aujourd'hui, l'organisation et le fonctionnement des Eglises chrétiennes « historiques » montrent une certaine continuité historique, d'une part, et s'adaptent aux nouvelles conditions et exigences du XXI^e siècle, d'autre part. En 1993, l'organisation administrative de l'Eglise catholique a été radicalement restructurée. Les évêchés de Győr et de Székesfehérvár sont restés dans la métropole



Holocaust emlékmű a zsinagóga udvarán



2004-ben nyílt meg a budapesti Holocaust múzeum és kutató központ

de l'évêché d'Esztergom et de Budapest. L'évêché de Veszprém a été élevé par le pape au rang d'archevêché, il a classé l'évêché de Szombathely au domaine ecclésiastique de celui-ci et en même temps il a fondé l'évêché de Kaposvár. Il a soumis le diocèse de Pécs et celui de Szeged et de Csanád à l'archevêque de Kalocsa et de Kecskemét. L'évêché de Vác et celui de Debrecen et de Nyíregyháza nouvellement organisé ont été transférés dans le domaine ecclésiastique de l'archevêque de Eger. Lors du changement de régime, les ordres religieux précédents ont recommencé leur fonctionnement et pendant une décennie et demie passée depuis ce temps-là, leur nombre a considérab-

fidèles. Dans l'Eglise évangéliste, début 2001, à côté des provinces ecclésiastiques du Nord et du Sud, on a établi la province ecclésiastique de la Transdanubie de l'Ouest dont l'évêque est le pasteur de l'assemblée des fidèles de Győr.

Après le changement de régime, en 1991, les collectivités religieuses israélites ont créé l'Association des Collectivités Juives de Hongrie (MAZSIHISZ) en remplacement de la Représentation Nationale des Israélites Hongrois (MIOK). Actuellement, 13 collectivités de Budapest et 30 collectivités provinciales lui appartiennent, elles se divisent en six provinces communales.

Chez nous, la confession orthodoxe disposant de peu de fidèles appartient à

ce sont les Eglises des baptistes de caractère chrétien, des adventistes, des méthodistes et des protestants de Pentecôte charismatiques, ainsi que les nazaréens et les mormons qui disposent d'un passé historique remarquable et qui jouent un rôle public. Parmi les confessions évangéliques charismatiques, c'est l'Assemblée de la Foi qui dispose du plus grand nombre des fidèles et qui est la plus forte en capitaux, elle compte au minimum 30 mille membres. Après le changement de régime, sont apparues et ont éveillé l'intérêt les collectivités religieuses d'origine non-chrétienne semblant chez nous exotiques et intéressantes, comme par exemple les différentes tendances bouddhistes, la collec-



Evangélikus gyermekek hittanversenye



Fehér László Zsinagógában című festménye

lement augmenté, cependant leur effectif était en stagnation. En 1991, dans 21 ordres masculins vivaient 1039 religieux, dans 47 ordres féminins travaillaient 2778 religieuses. Au tournant du millénaire, 26 ordres religieux masculins comptaient 998 membres, cependant l'effectif de 62 sortes d'ordres féminins était de 2311 personnes.

L'Eglise réformée se divise en quatre provinces ecclésiastiques et dans 27 diocèses vivent 1200 assemblées des

quatre patriarchats autocéphales : l'Eglise Orthodoxe Hongroise fait partie de l'Eglise Chrétienne d'Orient (orthodoxe) Russe, l'Eglise Orthodoxe Serbe de Buda dépend de l'Eglise serbe, l'Eglise Orthodoxe Roumaine de Hongrie est rattachée à l'Eglise roumaine et enfin l'Eglise Orthodoxe Bulgare de Hongrie fait partie de l'Eglise bulgare.

Le nombre des sectes nommées petites Eglises ou Eglises libres a augmenté dans une énorme proportion. Parmi elles

tivité des fidèles à conscience de Krishna ou la religion islamique.

Le 1 mai 2004, la République Hongroise est devenue membre à part entière de l'Union européenne en assurant à chacun de ses citoyens la liberté de conscience et de religion ainsi que la liberté de fonctionnement de leur Eglise et de leur confession, conformément aux normes européennes.

Jenő GERGELY